

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 234 Décisions concernant les Services Etat

n° 234

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 février 1962

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro

28 février 1962

### TEXTE INTÉGRAL

M. Abdourahman Ahmed Jacques, rédacteur stagiaire du Cadre Territorial de l'Administration Générale en service aux Contributions Directes, est désigné pour suivre un stage de perfectionnement professionnel à Bruxelles pendant une durée de quatre mois, dans les Services de la Communauté Economique Européenne. Les frais de voyage Aller-Retour (Djibouti-Bruxelles-Djibouti), Vindemnité de première mise Wéquipement ainsi que l'indemnité mensuelle d'entretien pendant le séjour de M. Abdourahman Ahmed Jacques à Bruxelles, sont pris en charge par la Communauté Economique Européenne. Pendant toute la période de stage de M. Abdourahman Ahmed Jacques, il sera versé à la famille de ce fonctionnaire : — les allocations familiales, — et une indemnité d'entretien mensuelle de huit mille francs Cette dépense est imputable sur le Budget du Territoire de la Côte Francaise des Somalis.